

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 11814

présenté par

Mme Leboucher, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

## ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

La Nation se fixe pour objectif d'engager des conventions bilatérales sociales avec les pays pour lesquels ce type d'accords n'existe pas.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Françaises et Français ayant effectué un contrat local à un moment de leur carrière à l'étranger et ne se trouvant ni dans l'Espace Economique européen, ni dans un pays ayant conclu une convention de sécurité sociale avec la France, se retrouvent laissés de côté par notre système de retraites. En effet, en l'absence de coordination, ces derniers auront cotisé dans leur pays de résidence pour une retraite qu'ils ne recevront pas, les droits n'étant pas transférés en France. Pour ces raisons, cet amendement propose de recenser et d'établir au plus vite des conventions bilatérales sociales avec les pays pour lesquels ce type d'accords n'existe pas.